

6.2 Demande de subvention pour financer le fonctionnement global de l'association

Ce paragraphe doit être complété par le tableau 7. Budget prévisionnel

NB : Toute mise à disposition de locaux ou de matériel doit faire l'objet d'une valorisation sincère dans la convention d'objectif (pour les subventions supérieures à 23 000 euros).

6.2.1 Présentation du projet associatif

L'association a pour objectif d'apporter des aides financières et matérielles aux personnels de la Commune de Givors adhérents, et mettre en œuvre toutes les actions de nature à favoriser l'épanouissement personnel des agents municipaux, plus spécialement dans le domaine social, culturel, sportif et à favoriser les lieux de solidarité et d'unité.

6.2.2 Composition des organes dirigeants

J'ai tableau ci-joint